



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Délibération CA – 20241510-26**

**Reims, le 15 octobre 2024**

### **DELIBERATION**

**relative à la Charte du contrôle interne et à l'avancée des travaux du contrôle interne**

Vu les articles L.822-1 à L822-5 du Code de l'Education ;  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;  
Vu la charte du contrôle interne présentée en séance ;

#### **Point de l'ordre du jour :**

Approbation de la Charte du contrôle interne selon le document adressé aux membres du Conseil d'administration et adoption du bilan intermédiaire présenté en séance

#### **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

##### **Article 1**

Le conseil d'administration approuve la Charte du contrôle interne

##### **Article 2**

Le Conseil d'administration est informé à titre de point d'étape des avancées au titre du contrôle interne comptable

- cartographie des processus du contrôle interne comptable
- cartographie des risques et plan d'action de maîtrise des risques des processus présentés

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 16

Procurations : 3

Abstentions : 0

Pour : 19

Contre : 0

**La Présidente du Conseil d'administration**

Véronique Perdereau